
PROJET DE RÈGLEMENT NO RV22-5514

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RV22-5514 intitulé « Règlement de modification d'un règlement d'urbanisme » et modifiant le règlement de zonage no 4300.

AVIS PUBLIC est donné, par les présentes:

- **QUE** lors d'une séance tenue le 24 janvier 2022, le conseil de la Ville de Drummondville a adopté, par résolution, le projet de règlement no RV22-5514;

- **QU'**étant donné les circonstances actuelles et en respect des consignes du Directeur de la santé publique pour la distanciation sociale, la Ville de Drummondville remplace son habituelle assemblée publique de consultation par une période de consultation écrite d'un minimum de quinze (15) jours qui s'échelonne jusqu'au **vendredi 11 février 2022 16h30**;

QUE, de ce fait, tout citoyen ou organisme souhaitant obtenir des précisions et des explications en lien avec le projet de règlement et les conséquences de son adoption peut le faire en communiquant avec le Service de l'urbanisme;

QUE tout citoyen ou organisme souhaitant formuler un commentaire à l'égard de ce projet de règlement est tenu de le faire en communiquant avec le Service de l'urbanisme;

- **QUE** ce projet de règlement a pour objet d'amender le règlement de zonage no 4300 dans le but :

- de modifier les usages autorisés à l'intérieur de la zone d'habitation H-512 de manière à autoriser la classe d'usage H-3 (habitation trifamiliale).

La zone H-512 est délimitée approximativement par la rue Surprenant et par l'arrière lot des terrains donnant vers les rues Saint-Alfred, Notre-Dame et le boulevard Saint-Joseph.

- **QUE** la zone visée par le présent projet de règlement est délimitée telle que montrée au plan ci-dessous faisant partie intégrante du présent avis;

- **QUE** toutes les dispositions de ce projet de règlement **sont susceptibles d'approbation référendaire** et que, en ce sens, la Ville de Drummondville recevra les commentaires des citoyens selon la formule ci-haut indiquée en lieu et place de l'assemblée publique et de la procédure d'approbation référendaire habituellement prévues à cette fin.

Que l'ensemble des commentaires reçus de la part de citoyens et d'organismes seront transmis au conseil avant qu'il ne prenne une décision à l'égard du projet de règlement à adopter.

Le projet de règlement no RV22-5514 est disponible pour consultation en soumettant une requête en ce sens.

PROJET DE RÈGLEMENT NO RV22-5514

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

Page 2 de 2

Coordonnées :

Numéro de téléphone : 819 478-6571

Adresse postale : 415, rue Lindsay, C.P. 398 Drummondville, Qc

Adresse courriel : accueil-permis@drummondville.ca

La résolution concernée aura pour conséquence, notamment, d'autoriser la classe d'usage H-3 (habitation trifamiliale) à l'intérieur de la zone d'habitation H-512 délimitée approximativement par la rue Surprenant et par l'arrière lot des terrains donnant vers les rues Saint-Alfred, Notre-Dame et le boulevard Saint-Joseph.

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 28 janvier 2022.



Me Mélanie Ouellet

GREFFIÈRE

PUBLICATION DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT

PROJET DE RÈGLEMENT No. RV22-5514
ZONE VISÉE PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT



-  ZONE VISÉE
-  ZONE EXCLUE

